

## Note aux familles, année 2022

### Orientation de fin de 3ème : points essentiels

Pour demander l'orientation de votre enfant après la 3ème, vous devrez impérativement vous connecter aux Téléservices du 9 au 29 mai 2022 : <https://teleservices.ac-versailles.fr>. Vous pouvez consulter les différentes voies de formation depuis le 4 avril. Vous pourrez consulter la réponse à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Vous devrez cliquer sur 2 onglets différents :**

- 1) **ORIENTATION** = 2nde GT, 2nde Pro, 1ère année de CAP
- 2) **AFFECTATION APRÈS LA 3EME** = choix des lycées (et, éventuellement, des formations)

**Chaque famille peut saisir 10 vœux + 5 hors académie de Versailles**

Le guide complet de tous les établissements et de toutes les formations dispensées dans l'académie de Versailles est disponible sur l'espace collaboratif « Orientation » sur OZE

#### 1) 2nde générale et technologique :

La zone de desserte (= « lycées de secteur ») pour les communes de Conflans-Sainte-Honorine et Maurecourt sont les lycées Jules Ferry à Conflans-Sainte-Honorine et Charles de Gaulle à Poissy. Cette **information sera automatiquement indiquée** lorsque vous vous connecterez aux Téléservices. Pour être assuré d'une affectation il est impératif de mettre au moins l'un de ces lycées dans les vœux.

#### **Demandes particulières :**

**\*Sections européennes, langues « à faible diffusion » (liste en annexe pages 2) :** peuvent être demandées, mais pas de dérogation pour ce motif

**\*Enseignements artistiques « Création et culture design » (liste en annexe pages 2) :** inscription impérative à un entretien Pass CDD au plus tard le 20 avril (contacter le secrétariat du collège)

**\*2nde GT option Arts (liste en annexe pages 3) :** demander une fiche spécifique au collège, à retourner pour le 25 mai au plus tard au secrétariat du collège

**Demande de dérogation :** imprimé à demander au chef d'établissement

**Lycées privés sous contrat :** La famille doit impérativement contacter l'établissement souhaité.

Les **décisions d'orientation de fin de 3ème trimestre** seront saisies par l'établissement, les vœux des familles devront être en conformité avec la décision d'orientation du conseil de classe du 3ème trimestre, dans le cas contraire ils seront automatiquement bloqués.

## 2) 2nde professionnelle et 1ère année de CAP :

Il n'y a pas de sectorisation. L'affectation se fait à partir du livret de compétences (LSU). Pour certaines voies obligation de l'entretien Pass pro (information par le collège à partir des informations communiquées par l'élève et sa famille au professeur principal et/ou au chef d'établissement).

De nombreuses **voies professionnelles sont désormais regroupées par familles de métiers : c'est donc ce que vous devrez saisir et non pas le nom du bac professionnel préparé**

Exemples :

Bac pro assistance à la gestion des organisations et de leurs activités (ex Gestion-administration)  
= *métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique*

Bac pro commerce-vente  
= *métiers de la relation clients*

**Le 17 juin**, vous pourrez être amenés à faire des **vœux complémentaires** si le collège vous informe que votre enfant risque de ne pas avoir d'affectation (vœux à saisir jusqu'au 20 juin).

## 3) Apprentissage :

La famille doit impérativement contacter le centre de formation. Il est très conseillé d'effectuer en outre des vœux sous statut scolaire afin de sécuriser l'orientation.

## 4) Vœux hors académie de Versailles :

Prévenir le chef d'établissement dès à présent, des démarches administratives particulières sont demandées.

## 5) Redoublement (= «maintien») :

La famille doit impérativement saisir sa demande via les Téléservices.

## 6) Contacts et accompagnement à la saisie :

Les secrétaires peuvent vous accueillir au collège pour vous aider à saisir les vœux sur le site des Téléservices, **attention : ne pas attendre le dernier moment !**

- ▶ Si vous avez des difficultés de saisie via les Téléservices
- ▶ Si votre enfant souhaite entrer en 1ère année de CAP, il peut y avoir des procédures particulières
- ▶ Ou pour toute question, vous pouvez contacter :

- **Mme Gendrin, Psy-EN** (ex-conseillère d'orientation), présente le lundi et le jeudi matin
- **Le CIO de Poissy** (5 Rue Charles Edouard Jeanneret 78300 Poissy) : 01 78 63 22 56
- **Mmes Dellagnol et Lemal**, secrétaires en charge de l'orientation au collège Montaigne, à contacter par téléphone
- **Le professeur principal** de votre enfant
- **Le chef d'établissement**

V. Levayer, Principale